

Les objets successifs de l'étude qui conduit à cette conviction,—objets que je n'ai pas la pensée d'exposer mais seulement d'indiquer sommairement ici—me paraissent être les suivants :

- I. La Cité juive ;
- II. La Cité chrétienne ;
- III. L'invasion juive ;
- IV. Pays conquis ;
- V. L'émancipation.

Cette énumération paraîtra pédante ; mais je la crois nécessaire : quand un problème est complexe, on ne le simplifie pas en n'en considérant pas tous les éléments, mais on se montre soi-même ce qu'en langage familier on appelle un simple.

I.—LA CITÉ JUIVE.

Je dis la Cité juive et non pas la société juive, dans le sens mondain du mot, parce que je ne connais pas celle-ci. Elle est très fermée aux étrangers : ils peuvent y avoir des relations—ce qui d'ailleurs n'est pas mon cas,—mais ils n'y pénètrent pas pour cela. Elle se considère comme la première aristocratie du monde, et elle y est fondée, à son point de vue, par son antiquité comme par sa puissance. Alors même que celle-ci serait d'un éclat récent, ses possesseurs ne font pas mine de parvenus grossiers, mais de seigneurs orientaux, devenus, de brocanteurs, amateurs en même temps que fastueux, et dont l'élévation n'est pas tirée de services spéciaux ou de circonstances particulières, mais du fait d'avoir excellé dans les mêmes arts que tous ceux de leur race pratiquent pour vivre. C'est à ce titre qu'ils président à leur vie religieuse et à la conservation de leurs mœurs et de leurs traditions nationales, qu'ils représentent et gouvernent en réalité la nation juive. En fait comme en droit, les juifs ne diffèrent entre eux que quantitativement, mais pas qualitativement : ils sentent de même en tout ce qui est intime, agissent de même en tout ce qui est vis-à-vis de l'étranger. Ainsi n'y a-t-il pas chez eux de divisions non plus que de distinctions sociales apparentes. La Cité est un bloc.

Ce bloc repose, comme toute société, sur la religion, la famille et la propriété : mais ces trois bases de l'Ordre social y ont une détermination propre, qui constitue la personnalité du bloc israélite et est la raison d'être de sa durée à l'état de cité particulière au sein des autres nations, dans des conditions à nulle autre analogues, c'est-à-dire sans territoire propre et sans gouvernement apparent.

“ La religion juive ” est essentiellement nationale.

Elle est la religion de la promesse, octroyée par Dieu à son peuple élu, de faire naître de lui un Messie qui réduirait toutes les autres nations sous le sceptre d'Israël.

Dans cette croyance, l'idée de religion, l'idée de filiation, l'idée de nation sont in-séparables, et voilà ce qui explique ce phénomène unique, d'une race ayant perdu son sol et gardé sa nationalité,